

**LES ENJEUX DE LA CERTIFICATION ET LE ROLE DU PROGRAMME
D'AIDE A LA CERTIFICATION EN ALGERIE
THE CERTIFICATION ISSUES AND ROLE OF THE CERTIFICATION
PROGRAM IN ALGERIA.**

Sabrina HAFFAF*

Maître assistante classe A

Département des enseignements de base pour le domaine SEGC Bejaia, Algérie

Mail : sabrina.haffaf@univ-bejaia.dz

Tél : 00213 699 628 274

Sultana BOUZADI

Professeur

Université des Sciences et de la Technologie Oran-Algérie

Mail : sultana.bouzadi@gmail.com

Tél : 00213 773 733 365

Date de soumission: 25/06/2021 ; **Date d'acceptation:** 20/11/2021; **Date de publication :** 17/12/2021

Résumé : La littérature sur la certification ISO, suppose qu'elle représente un avantage pour l'entreprise, pour l'économie, pour le consommateur et pour le marché extérieur. Ainsi, l'objectif de ce papier est de mettre en évidence les enjeux de la certification des systèmes de management à travers les aides à la certification proposée par l'Etat Algérien aux entreprises. Pour ce faire, nous avons structuré cet article en deux sections. Tout d'abord nous avons discuté de la normalisation et de la certification en Algérie tout en effectuant une petite comparaison entre les pays du Maghreb ensuite nous avons mis l'accent sur le programme d'aide à la certification proposé par l'Etat.

Mots-clés : Certification ISO, Normes, Système de Management.

Codes JEL : L15, E42, Q50.

Abstract : Iso certification literature implies that it is an advantage for the company, for the economy, for the costumer and for the external market. Thus, the perpose of this paper isto look for the link between the certification management sytemes and the competitiveness at work of the cetification aid offered dy the Algerian state to companies. To make it happen we will proceed in this article in two sections. First of all we will discuss standardization and certification in Algéria while making a small comparison between the countries of the Maghreb then we will talk about the support program for certification proposed by the state.

Keywords: Standartisation, Certification iso, Management System.

JEL Codes : L15, E42, Q50.

* Auteur correspondant.

HAFFAF SABRINA

Introduction

Avec la globalisation des marchés et l'accélération des changements technologiques, la normalisation et la certification deviennent pour les acteurs économiques, des outils de développement des échanges qui sont incontournables et stratégiques. Pour cela, notre pays a dû entreprendre une transformation totale de son dispositif pour être en harmonie avec la législation internationale, en particulier, après de multiples tentatives d'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et son association avec l'Union Européenne (UE), en adaptant la réglementation nationale au marché international, en mettant en place certains organismes tels que l'ALGERAC¹ et l'IANOR, et en préparant le terrain aux entreprises exportatrices pour qu'elles puissent travailler tout en respectant les normes, à travers des aides financières telles que l'aide à la certification, le prix de la qualité, le prix de l'innovation....etc.

Ainsi, les entreprises Algériennes sont obligées d'être en conformité avec les normes universelles, par la certification de leurs produits et la mise en place des systèmes de management, si celles-ci veulent assurer leur pérennité, leur accès aux marchés et éviter leur disqualification et leur disparition par manque de compétitivité. Cependant, en Algérie la normalisation et la certification sont à leurs débuts, elles ne sont pas une priorité, il n'y a pas une réglementation qui exige la conformité des entreprises aux normes et la certification des systèmes de management. C'est pourquoi, actuellement les normes ne sont pas suffisamment connues, ni assez généralisées et même pas couramment utilisées pour que l'entreprise cherche à certifier ou à mettre en place des systèmes de management.

Par ailleurs, le tissu industriel algérien, est composé, pour sa majorité, de petites entreprises importatrices. Certaines d'entre elles ignorent, d'autres négligent l'importance, les avantages ainsi que les enjeux économiques de la norme et de la certification de leurs systèmes de management, elles se contentent du marché local pour éviter la concurrence. Ainsi, il y a lieu de s'interroger sur les enjeux de la certification en Algérie et le rôle du programme d'aide à la certification.

L'objectif de cet article est de faire un état des lieux de la certification et de la normalisation en Algérie. Dans cet article nous procéderons de prime à bord à une présentation de la certification et de la normalisation en Algérie toute en mettant l'accent sur une analyse comparative des pays voisins. Ensuite, nous analyserons le rôle du programme d'aide à la certification, dont l'objectif est d'encourager les entreprises à la certification selon les normes de management.

¹Etablissement créé par le décret exécutif n°2005-466 du décembre 2005, il est placé sous tutelle du ministère de l'industrie, son rôle est l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité. L'OMC a posé comme préalable à l'adhésion de l'Algérie, la création d'ALGERAC, qui a obtenu sa reconnaissance au niveau international en 2017.

1. La normalisation et la certification en Algérie

La normalisation est un moyen de promotion des exportations et un élément moteur de l'économie pour cela elle doit être au centre de toutes les pratiques commerciales de chaque pays. Par ailleurs, la certification des systèmes de management représente un avantage pour l'entreprise, pour le consommateur et pour le marché extérieur. Ainsi, pour réaliser une performance économique, répondre aux exigences et être compétitives, les entreprises doivent s'engager dans une démarche d'amélioration de la gestion de leurs activités et de leurs impacts pour mener à bien la production d'un produit ou d'un service.

1.1. Le système de normalisation Algérien

La normalisation est un moyen utilisé pour aider les entreprises à profiter des opportunités sur le marché, et le système de normalisation Algérien a été créé pour aider ces entreprises à adhérer aux normes et aux valeurs internationales. Il a été mis en place en 1998, avec la création de l'IANOR (Institut Algérien de Normalisation)², placé sous tutelle du Ministère de l'industrie, de la petite et de la moyenne entreprise et de la promotion des investissements et dans le cadre de la restructuration de l'INAPI (Institut National de la Propriété Industrielle)³. L'IANOR représente l'Algérie auprès de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO).

Les principales missions de l'IANOR sont de:

- Elaborer des référentiels normatifs dont, les acteurs socio-économiques, ont besoin pour leur développement stratégique et commercial.
- Aider ces acteurs à accéder et à appliquer les référentiels normatifs, à travers des formations et des supports faisant appel aux techniques les plus récentes.
- Proposer une offre de certification, car elle devient de plus en plus un argument commercial et de marketing vis-à-vis des consommateurs informés.

Le système national de normalisation est composé de plus de 10 543 normes relatives aux produits algériens et relevant de plusieurs domaines, tels que, la construction, la mécanique, la chimie, l'agroalimentaire, la santé, la sidérurgie, l'environnement.....etc. (annexe1). C'est dans ce contexte, qu'au 31/12/2020 l'IANOR a introduit, en matière, de normalisation, 660 nouvelles normes dont 438 nouveaux thèmes, 222 révisions et l'annulation de 27 normes, tandis que 750 autres sont en cours d'élaboration, les secteurs les plus concernés par ces normes sont respectivement le secteur des mines métallurgie et mécanique, chimie et pétrochimie et le secteur de l'agroalimentaire, alors qu'en matière, de certification, l'institut a comptabilisé 38 demandes d'accompagnement (annexe2) dont 4 nouvelles demandes adressées par les entreprises (FGCMPI, FERROVIAL, LTPS, SASCOC) en 2021, en terme d'accompagnement pour l'accréditation l'institut a accompagné sept organismes. L'institut a procédé également à la réalisation de neuf diagnostics (ISO9001, ISO14001, ISO45001), un audit (audit interne ISO 9001) est octroyé la marque TEDJ (marque de conformité aux normes algériennes) à 9 produits pour 21 entreprises.

²Etablissement public à caractère industriel commercial (EPIC) créée par le décret Exécutif N°98-69 du 21 Février 1998 modifié et complété par le décret exécutif n°11-20 du 25 janvier 2011.

³Etablissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère algérien de l'industrie et des mines, il est chargé de la propriété industrielle.

1.1. Le marché Algérien de certification

Selon ISO, la certification est une assurance écrite sous la forme d'un certificat donné par une tierce partie qu'un produit, service ou système est conforme à des exigences spécifiques. Dans les pays développés la certification est largement généralisée et les multinationales possèdent la majorité des certifications, les statistiques de 2017 montrent que les pays d'Asie de l'Est et pays du Pacifique comptent le plus grand nombre d'entreprises certifiées (731723 certificats), suivi de l'Europe avec (559275 certificats). Le continent africain, est le dernier dans le classement avec 16016 certificats, ainsi le top des 10 pays les plus certifiés au monde sont les pays industrialisés selon les statistiques de 2019 (Annexe3).

Cependant, dans les pays en voie de développement les entreprises n'accordent pas d'importance à la certification et ignorent que le respect des normes et la certification sont bénéfiques pour l'entreprise. Même si quelques initiatives commencent à émerger au sein des entreprises, elles sont souvent motivées soit par la pression réglementaire exercée par l'Etat soit par la recherche des parts de marché afin d'accéder aux marchés internationaux qui sont très exigeants sur le respect des normes sociales et environnementales.

En Algérie la situation n'est pas différente des autres pays en voie de développement, ce phénomène est récent dans notre pays, il a connu son apparition vers la fin des années quatre-vingt-dix avec un seul référentiel ISO 9001 et l'ENIEM⁴ était la première entreprise certifiée, depuis le marché algérien de la certification est passé du monoréférentiel ISO 9001 au multiréférentiel des systèmes de management intégrés (ISO 9001, ISO14001, ISO 45000 (OHSAS 18001), ISO 22000, ISO 50001,...etc.). Le nombre de certificats délivrés a connu une évolution depuis 1998 à ce jour en passant de deux certificats en 1998 à plus de 673 certificats en décembre 2019 (le tableau ci-dessous).

Tableau1 : Le nombre de certification en Algérie entre 2010 et 2019

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ISO14001	68	66	88	101	92	102	101	77	133	124
ISO9001	362	268	427	540	396	596	543	458	509	499
ISO22000	0	0	1	11	13	9	9	9	6	11
ISO50001	0	0	0	4	4	4	3	2	2	3
Total	430	334	516	656	505	710	656	547	650	637
Total	619	659	687	777	852	934	1022	1074	1141	1193
PME	072	309	386	816	053	569	621	503	863	339

Source : www.iso.org consulté en 11/2020 Le nombre de certification par continent de 1993 jusqu'au 2019. Bulletins d'information statistique de la PME <https://www.mdipi.gov.dz>.

Le nombre total d'entreprises certifiées en 2019 est de 673 entreprises en Algérie, dont :

- 499 concernent ISO 9001 relatifs au système de management de qualité,
- 124 d'entre eux concernent ISO 14001 relatifs au système de management environnemental,

⁴ Entreprise Nationale des Industries électroménagères.

- 34 concernent ISO 45001 relatifs au système de management de la santé et de la sécurité au travail remplaçant le référentiel (OHSAS 18001) en 2018,
- 11 concernent ISO 22000 relatifs au système de management des denrées alimentaires,

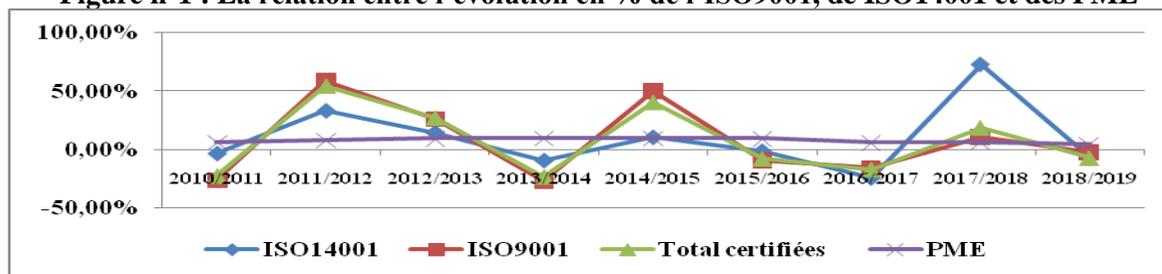
Les autres certifications sont peu diffusées en Algérie, nous comptons trois certificats pour ISO 50001 relatifs au système de management de l'énergie et un pour ISO 39001 et ISO IEC 27001 relatifs au système de management de la sécurité routière et au système de management de la sécurité de l'information.

D'après le tableau (1) la part des entreprises certifiées ISO 9001 est plus importante que celle des autres normes, elle était en 2010 de 84,18%, en 2019 la part de cette norme passe à 78,33%, sachant que l'année 2015 compte environ 600 entreprises certifiées. Par contre, la part de l'ISO14001 qui est de 15,81% en 2010 est passée à 19,46% en 2019, cette norme évolue lentement, bien qu'en 2018 le nombre entreprise certifiée ISO14001 était plus important environ 133 entreprises. D'après le ministère de l'industrie, ISO 9001 et ISO 14001 sont les référentiels les plus sollicités, mais les entreprises algériennes s'intéressent beaucoup plus à la norme ISO 9001 car le ministère récompose les entreprises qui se distinguent par leurs systèmes de management qualité, les statistiques de 2019 montrent que cette norme est quatre fois supérieure à ISO14001, notant qu'en 2004 il n'y avait que trois entreprises certifiées ISO14001 contre 126 pour ISO 9001.

Cependant, si nous comparons le nombre d'entreprises certifiées avec le nombre de PME créées pour la période allant de 2010 à 2019 nous constaterons que la part de ces entreprises est infime. En 2019, cette part était de 0,05337%, soient 673 entreprises certifiées sur un million et quelques entreprises, contre seulement 0,006945% en 2010. Certes en comparant les deux taux nous pouvons constater une évolution, néanmoins celle-ci reste marginale comparativement au nombre important des PME.

La figure (1 indique l'évolution de taux de création des PME et le taux d'entreprises certifiées.

Figure n°1 : La relation entre l'évolution en % de l'ISO9001, de ISO14001 et des PME



Source : Réalisée par l'auteur à partir des données du tableau n°2.

Nous remarquons une grande fluctuation dans le taux d'évolution des normes ISO9001, ISO14001 et du nombre total des entreprises certifiées qui vont dans le même sens. Le taux d'évolution moyen des entreprises certifiées, est de 3,95% et celui de ISO 9001 est de 3,66%, pour ISO14001 le taux d'évolution moyen est de 6,90%, quoiqu'il soit plus élevé que celui de l'ISO9001 mais le nombre d'entreprises certifiées n'est vraiment pas important. En revanche le taux d'évolution moyen des PME est de 7,65% il est presque stable entre 2010 et 2019.

Plusieurs recherches montrent l'impact positif de la taille de l'entreprise et de la perception des dirigeants sur la mise en œuvre réussie d'un système de management, en particulier le système de management environnemental, selon Turki, (2012.55) l'accroissement de la taille de l'entreprise est accompagné d'une augmentation des ressources qui leur permettent d'implanter des pratiques environnementales rentables. Par ailleurs, Hamdoun (2016.83) « suggère que la taille de l'entreprise joue un rôle modérateur entre le management environnemental et l'avantage concurrentiel ». Or, en Algérie 95% du tissu industriel est dominé par les très petites entreprises qui activent au niveau local majoritairement importatrices qui n'ont pas de ressources financières nécessaires à la mise en place d'un système de management. Toutefois, d'autres études indiquent que l'engagement environnemental des entreprises dépendant de la perception des dirigeants. [Khelladi, 2013, P64 et Gherib et M'hissen, 2010, P21], les dirigeants des entreprises en général trouvent que le marché externe est risqué, et que le marché interne à faible concurrence qui est beaucoup plus rémunérateur. En 2017 plus de 820 sociétés d'importation ont vu le jour, contre seulement 120 entreprises d'exportation, ce créneau des importations continues à être attractif pour les entreprises, en dépit des mesures de restrictions.

Les 5%, du tissu industriel, sont considérés comme des moyennes et grandes entreprises ce qui est vraiment dérisoire, dont la plupart n'ont pas de bonnes connaissances des dispositifs de promotion des exportations comme l'aide à la certification, notamment celles qui activent dans les secteurs les plus polluants tels que : les cimenteries, les industries pétrochimique, métallurgiques, alimentaires etc. Ce désintéressement vis-à-vis de la certification revient à :

- L'ignorance de ces entreprises des avantages que peut leur apporter la certification et la mise en place d'un système de management,
- La lourdeur dans les démarches procédurales de mise en place d'une norme qui peut aller jusqu'à 2 ans, et qui pèse sur la volonté d'exportation. notant que, les entreprises ayant la certification ISO9001 peuvent facilement être certifiées ISO14001 car elles représentent les mêmes caractéristiques.

Le tableau ci-dessous nous montre le classement de l'Algérie par rapport à nos voisins Maroc, Tunisie, et Egypte et résume les principales normes de système de management pour l'année 2019.

Tableau2: Le nombre de certifications délivrées en 2019 au monde et dans les pays du Maghreb

Référentiels	Algérie	Tunisie	Maroc	Egypte	Monde
ISO 9001	499	1105	1066	2271	883 512
ISO 14001	124	247	231	926	312 580
ISO 45001	34	81	45	310	38 654
ISO 22001	11	156	89	334	33 502
ISO 50001	3	8	5	50	18 227
Total	678	1672	1456	3958	1 286 475

Source : www.iso.org consulté en 11/12/2020.

Selon le tableau (2) le nombre d'entreprises algériennes certifiées (ISO 9001, ISO14001, ISO 45001, ISO 22001et ISO 50001) en 2019 est de 671 entreprises soit un taux de 0,0521% par rapport au nombre total de certifications dans le monde. Nous remarquons que, notre pays est

classé le dernier derrière l’Egypte avec 3891 entreprises certifiées, soit un taux de 0,5%, la Tunisie 1596 entreprises certifiées soit un taux 0,124% et le Maroc avec 1436 entreprises certifiées avec un taux de 0,112%. Selon les statistiques de 2019 le top dix des pays d’Afrique qui compte le plus grand nombre de certificats sont (l’Afrique du sud (5078), l’Egypte (3958), le Sri Lanka (2350), la Tunisie (1627), le Maroc (1456), l’Algérie (678), Kenya (671), Nigeria (594), la côte d’Ivoire (422) et le Zimbabwe (226). Nous constatons que notre pays accuse un grand retard il est classé le dernier au niveau des pays du nord-africain, cela revient :

- au retard dans le processus de libéralisation de l’économie,
- au problème de culture managériale qu’il faut inculquer,
- à la mise en place tardive du système de normalisation dans notre pays (1998),
- à un tissu industriel composé essentiellement d’entreprises publiques,
- à l’accord d’adhésion de l’Algérie à la zone de libre-échange euroméditerranéen conclu en 2003 qui a boosté la création d’entreprises privées orientées vers le tout importé, ouvrant ainsi la voie à la constitution de plus de 50.000 sociétés de négoce qui importaient chaque année entre 35 et 40 milliards de dollars de marchandises et équipements divers.
- au manque de communication qui est un vecteur de développement par excellence pour tous les secteurs (les entreprises ignorent l’existence de ces normes) ce qui a engendré un énorme retard à rejoindre la certification et dans leur mise en place dans les entreprises.
- Au manque d’importance donnée à la certification, en particulier, à la protection de l’environnement ce qui explique le nombre réduit d’entreprises certifiées ISO 14001.

Dans ce qui suit nous allons nous intéresser de plus près au deux normes ISO9001 et ISO14001, et les comparer avec nos voisins (Maroc, Tunisie et Egypt), sachant qu’elles sont les plus sollicitées au monde (annexe 3). La certification ISO9001, atteste que l’organisation de l’entreprise prend en compte l’approche processus et l’orientation client, et la certification ISO14001 atteste que l’organisation de l’entreprise ainsi que la production répondent à une forme de management environnemental.

Tableau3: Le nombre d’entreprises certifiées ISO9001 et 14001 en Algérie et les pays voisins.

Référentiel	ISO9001				ISO14001		
	1998	2000	2010	2019	2000	2010	2019
Egypte	385	468	2191	2271	78	495	926
Tunisie	70	196	577	1105	3	88	247
Maroc	71	86	41	1066	4	63	231
Algérie	2	9	362	499	0	86	124
Le monde	271846	407674	1076 525	883 521	22 847	239 880	312 580

Source : Réalisé par l’auteur à partir des données ISO www.iso.org.

Le tableau 3 montre que, les deux premières certifications ISO 9001, ont été obtenues en 1998, cinq ans après la Tunisie (1993 avec un certificat) et quatre ans après le Maroc et l’Egypte (1994 respectivement 2 et 9 certificats). A partir de 2004, le nombre d’entreprises certifiées avait triplé en passant de 43 à 126 entreprises certifiées, depuis ce nombre ne cesse de se hisser. d’ailleurs, entre 2010 et 2019 le nombre a augmenté de 137 entreprises.

Selon une étude réalisée en 2007 sur 20 entreprises algériennes certifiées ISO9001, « *les trois principales raisons de l'engagement de l'entreprise dans la certification sont : mettre en place une meilleure organisation (82%), réduire les coûts de non-conformité (65%), répondre aux attentes des clients (65%).* » [BRABEZ et al, 2008, P7]. Pourtant, notre pays est classé le dernier par rapport au pays du nord-africain, car le nombre de certificats délivrés représente la moitié de ce que possèdent le Maroc et la Tunisie et un cinquième de ce que possède l'Egypte. La certification selon la norme ISO14001, « *contribue au respect de la réglementation environnementale ainsi qu'aux attentes du personnel et du public en matière de prévention des risques écologiques. Cette norme s'adresse aux entreprises soucieuses de l'application d'une approche stratégique qui peut rentabiliser les investissements consentis dans la préservation de l'environnement* » [BEN YADER. FARHOUD, 2009, P6 et 14].

Dès l'avènement de cette norme, de protection de l'environnement dans les années 2000, le nombre d'entreprises Algériennes certifiées ne cesse d'augmenter. En 2004, Algérie n'avait que trois certificats ISO14001, entre 2004 et 2006, le nombre est passé de 4 à une vingtaine d'entreprises, en majorité des cimenteries, en 2008 plusieurs entreprises publiques et privées se sont engagées dans la certification ISO 14001, bien qu'en 2004, les pays de l'Afrique du nord comptaient déjà plusieurs certificats, l'Egypte avait presque 300 certificats, la Tunisie avait 30 et le Maroc avait une vingtaine d'entreprises certifiées. Dans ces pays, la certification ISO14001 existait bien avant 2004, en 1999 l'Egypte comptait déjà 35 certificats et le Maroc et la Tunisie comptaient un certificat dans chaque pays.

Les statistiques de 2019, montrent que notre pays arrive toujours en dernière position (avec 124 certificats) derrière l'Egypte (avec 926 certificats), la Tunisie (avec 247 certificats) et le Maroc (avec 231 certificats) et la plupart de ces entreprises certifiées ISO 14001 continuent de nuire à l'environnement. Selon une étude faite sur 17 entreprises grandes et moyennes certifiées ISO14001 « *les freins les plus importants aux performances du SME sont : la mauvaise communication, l'engagement insuffisant de la direction et le manque d'adhésion du personnel au projet de certification* » [BAHMED et HARIZ, 2011, P12].

Selon une autre étude faite par REME (Réseau d'Entreprises Maghrébines pour l'environnement) en 2012 sur 150 managers d'entreprises Algériennes Tunisiennes et Marocaines dans tous les secteurs d'activité : 70% des entreprises Algériennes ne connaissent pas la norme ISO14001 contre 63% et 49% pour le Maroc et la Tunisie et 89% des entreprises algériennes n'ont pas de certification ISO14001 contre 89% et 64% pour le Maroc et Tunisie, pour le management environnemental 80% des entreprises Algériennes n'ont pas de management de l'environnement contre 72% et 16% pour la Tunisie et Maroc et 1/5 des entreprises Algériennes et Marocaines pensent qu'ISO14001 n'a pas d'importance.

Au final, en comparant les deux normes, ISO9001 et ISO 14001, nous avons constaté que l'ISO 9001 constitue la pratique managériale la plus diffusée dans le monde, les statistiques au niveau mondial le confirment en 2017 il y a eu 1064028 entreprises certifiées ISO9001 contre 317941 certifiées ISO 14001, de même pour le continent africain qui compte 11210 certificats ISO9001 contre 3083 certificats ISO14001, en ce qui concerne les secteurs les plus certifiés en Algérie, les statistiques de 2019, montrent que les secteurs les plus certifiés ISO 9001 sont les secteurs construction, hôtellerie et restauration avec respectivement 54 certificats et 44

certificats, pour la norme ISO14001 les secteurs les plus certifiés sont hôtellerie et restauration avec 21 certificats et le secteur de construction avec 19 certificats.

Malgré que, notre pays est classé le dernier parmi les pays du nord-africain, toutefois il a enregistré une augmentation rapide entre 2000 et 2010 du nombre d'entreprises certifiées cela revient à :

- La mise en place par l'Etat en 1999, d'un programme d'aide financières et d'accompagnement à la certification, destiné aux entreprises industrielles publiques et privées (ces aides financières représentent 80% du coût du contrat, elles sont accordées par le ministère de l'industrie à travers le fonds de compétitivité industrielle), pour exporter leurs produits sur le marché international.
- La pression réglementaire qu'exerce l'Etat sur les entreprises ainsi qu'à celle exercée par le marché international, car la certification est parmi les obstacles douaniers que rencontrent les entreprises exportatrices.
- Au lien positif entre la certification IOS9001 et la performance de l'entreprise [ROLLAND et TRAN, 2007, P16], qui a ces effets positifs sur les pratiques de gestion des ressources humaines [BELGHACHE, 2017, P327].

Nonobstant, les efforts de l'Etat à travers l'aide financière à la certification, et les textes exigeant la certification de conformité dans les appels d'offre et les cahiers de charges, notre pays accuse toujours un retard qui peut être expliqué par :

- L'instabilité politique des années 90 qui a impacté le développement socio-économique de notre pays.
- Manque de sensibilisation sur l'importance de la certification pour l'entreprise, l'économie et le consommateur.
- L'aspect volontaire à la certification de la norme empêche les entreprises à aller vers la normalisation.
- La taille du marché qui est de 60000 entreprises.
- Le processus de certification qui est trop long et très coûteux et qui nécessite le renouvellement chaque 3 ans.

De plus le Maroc, Tunisie et Egypte nous devançaient dans l'ouverture de leurs économies à l'extérieur, les trois avaient adhéré à l'OMC en 1995, quoique l'Algérie était la première à s'engager dans le processus d'intégration au système commercial mondial depuis 1987. Toutefois, les négociations n'ont commencé qu'à partir 1996 et la signature est prévue pour fin 2020 est retardé à cause de la pandémie et de la fermeture des économies sur elles.

Dans ce qui suit nous ferons le point sur le rôle de l'Etat, représenté par le ministère de l'industrie et des mines qui a élaboré une stratégie de compétitivité industrielle, des entreprises publiques et privées, à la certification pour offrir un appui à leurs adaptations au contexte économique en voie de libéralisation.

2. Le programme d'aide à la certification et son évolution en Algérie

Le programme d'aide à la certification est mis en place par le gouvernement, à travers le ministère en charge de l'industrie, en vue d'offrir un appui aux entreprises publique et privée pour s'adapter au contexte économique en voie de libéralisation et d'aider et d'encourager les entreprises à la certification selon les normes de management de la qualité, de

l'environnement, de la sécurité (ISO 14001, ISO 9001, ISO 22000), et le référentiel l'OHSAS 18001.

2.1 Le programme d'aide à la certification

Vu l'importance des normes pour le développement des l'Entreprises Algériennes et les besoins accrus des ces entreprises en l'accompagnement à la certification, l'Algérie a depuis les années 2000, entrepris un programme national de normalisation lancé par le ministère chargé de la normalisation son but est :

- D'asseoir un système national de normalisation,
- D'accroître les exportations hors hydrocarbures,
- D'accroître la production nationale,
- D'améliorer la compétitivité des entreprises nationales
- De soutenir financièrement à travers le Fonds de Promotion de Compétitivité Industrielle (FPCI), les entreprises désireuses de se doter d'un système de management.

En octroyant des aides financières aux entreprises performantes et ayant des objectifs de compétitivité et d'exportation, à travers la certification de leurs systèmes selon les standards internationaux. Ce programme est inscrit au niveau du FPCI, il est destiné aux entreprises et organismes intéressés par l'obtention d'une certification. Notant que, les programmes inscrits au niveau FPCI, visent à renforcer la compétitivité des entreprises nationales dans un contexte de libéralisation du commerce extérieur, de démantèlement tarifaire et de concurrence accrue.

Ces aides financières sont octroyées après achèvement de l'opération de certification et l'obtention du certificat. Elles sont fixées à 80% du coût en dinars, dans la limite de 1600.000,00 DA/système, du contrat d'accompagnement des entreprises et des organismes d'accréditations, pour le volet certification et accréditation l'Etat contribue à raison de 80% du coût du contrat (dans la limite de 800.000,00 Da/système pour le volet certification et de 1.200.000,00 Da /système pour le volet accréditation). Une convention entre le Ministère chargé de la normalisation et l'entreprise (l'organisme bénéficiaire de l'aide), fixe les droits et obligations des parties, au titre de l'aide financière accordée pour l'accompagnement à la certification ou d'accréditation.

2.2. L'évolution de l'aide à la certification en Algérie entre 2002 et 2019

Le tableau (4) résume l'évolution des aides à la certification accordées par l'Etat et le nombre d'entreprises qui ont bénéficié de ce programme.

Entre 2002 et 2015 le ministère chargé de la normalisation a enregistré 13 opérations d'aide à la certification, le nombre d'entreprises qui ont bénéficié de cette aide est de 722 entreprises certifiées ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et le système de management intégré. D'après le rapport sur les objectifs du développement durable de 2019, le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 entre 2002 jusqu'à la fin de 2015 est de 341 entreprises. Le montant total de l'aide accordé à ces entreprises est de 1722 656 783,84 DA et le nombre d'organismes qui ont bénéficié d'accréditation est de 24 organismes.

Tableau n°4: L'évolution de l'aide à la certification entre 2002 et 2015

Les années	Les entreprises certifiées	Les années	Les entreprises certifiées	total
2002	15 (2,08%)	2008	55 (7,62%)	70
2003	64 (8,86%)	Entre 2009 et 2011	220 (10,16%) x 3	284
2004	41 (5,68%)	2012	46 (6,37%)	87
2005	59 (8,17%)	2013	24 (3,32%)	83
2006	74 (10,25%)	2014	12 (1,66%)	86
2007	99 (13,71%)	2015	13 (1,8%)	112
Total	352 (48,75%)	total	370 (51,25%)	722 (100%)
M A	434.030.470,66da	Montant Accordé	1.288.626.313,18da	1.722.656.783,84da

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données collectées auprès du MIPMECI.

Entre 2009 et 2011 le nombre total est de 220 entreprises, nous avons considéré la moyenne de ces trois ans comme le nombre d'entreprises certifiées 2009, 2010 et 2011.

Entre 2002 et 2007 le ministère chargé de la normalisation a lancé six opérations d'aides, le nombre d'entreprises qui ont bénéficié de cette aide est de 352 entreprises, soit 48,75% par rapport au nombre total (722 entreprises) et le nombre d'organismes qui a bénéficié de l'aide à l'accréditation⁵ est de 24 organismes (17 en 2002 et 7 en 2003). Le montant de l'aide à la certification accordé aux entreprises, entre la première et la sixième opération, est de 434.030.470,66 da.

Nous remarquons d'après le tableau n°4, que depuis le lancement des opérations d'aide le nombre d'entreprises en général ne cesse d'augmenter le pourcentage le plus élevé est enregistré en 2007 avec 13,71%. Cette augmentation peut être expliquée par :

- L'intérêt qu'accorde l'Etat algérien à l'environnement à partir de 2000, notamment après la publication du rapport sur l'état de l'environnement qui a présenté un bilan alarmant sur les dégâts causés à l'environnement par les entreprises industrielles, et aussi la création du ministère chargé de l'environnement, la promulgation de la loi sur l'environnement et le DD en 2001 et de plusieurs textes réglementaires, pour inciter les entreprises à la protection de l'environnement et pénaliser celles qui polluent (la mise en place des taxes environnementales sur les activités polluantes et dangereuses pour l'environnement) dans le but de réduire l'impact de la pollution et réparer les dégâts.
- La volonté de l'Etat d'intégrer l'économie mondiale, notamment son adhésion à l'OMC et la signature des accords d'association avec l'union européenne, exigent des entreprises algériennes une plus grande compétitivité pour conquérir des marchés à l'exportation et cela en respectant les normes internationales, en adoptant des systèmes de management moderne, des démarches de management environnemental et de management qualité volontaire, et aussi en proposant des produits capables de concurrencer les produits importés.

⁵ L'accréditation est une attestation émise par ALGERAC au profit d'un organisme d'évaluation de la conformité, son rôle est de contrôler, de réguler le marché et de sauvegarder les intérêts des parties prenantes.

- Le lancement du prix national de l'innovation dédiée aux PME dont le but est de récompenser les entreprises ayant réalisé des innovations de produits, de production, de processus ou de management pour améliorer leur compétitivité.
- Le lancement du prix de la qualité⁶ en 2003 destiné à récompenser annuellement les entreprises algériennes, certifiées selon les standards internationaux, pour leurs efforts consentis, en matière, d'amélioration et de développement de la qualité, et aussi à les stimuler et à les encourager à hisser le niveau de leur compétitivité pour se démarquer, à travers, l'amélioration de leur performance, la réduction des coûts de production et la promotion de la qualité, ce qui leur permettra de relever les défis de la concurrence interne et externe.

Selon le ministère de l'industrie le nombre d'entreprises récompensées depuis le lancement du prix de la qualité jusqu'à 2019 est de 17 entreprises dont 15 entre 2003 et 2015, il s'agit de : Groupe SAIDAL(2003), la Cimenterie de Ain Touta (2004), l'Entreprise BCR (2005), l'Entreprise Nationale des Sels (2006), Algérienne de Réalisation d'Equipements et d'Infrastructures Métalliques (2007), Société de Transport et de Manutention Exceptionnels des Equipements Industriels et Electriques (2008), Entreprise Portuaire de Bejaia (2009), Entreprise Nationale des Peintures de Lakhdaria (2010), Groupe BENHAMADI (2011), Société Nouvelle de la Céramique Sanitaire de Ghazaouet (2012), Société Nationale des Industries Electroménagères Tizi Ouzou (2013), Sarl KNAUF Plâtres (2014), Laboratoires VENUS - SAPECO et Entreprise INFRAIL (2015).

Entre 2016 et 2017 le prix n'a pas été attribué, par contre entre 2018 et 2019 le prix a été décerné à la cimenterie de Ain El Kébira « Sétif » et à la compagnie industrielle des transports algériens (CITAL).

Entre 2008 et 2015 le ministère a lancé sept opérations d'aides, le nombre d'entreprises certifiées entre la septième et la treizième opération est de 370 soit 51,25%, le montant d'aide accordé par l'Etat est de 1.288.626.313,18 DA ce qui représente trois fois le montant d'aide octroyé par le ministère entre 2002 et 2007.

Le tableau indique que le nombre d'entreprises qui ont bénéficié de l'aide a continué d'augmenter jusqu'à 2012 (nous avons considéré la moyenne qui est de 73,33 entreprises entre 2009 et 2011 : je n'ai rien compris) à partir de cette date le nombre a commencé à diminuer de la moitié, jusqu'à se stabiliser en 2015 en passant de 12 à 13 soit 1,8% entreprises certifiées. Cette diminution s'explique par la chute brutale des prix des hydrocarbures à partir de 2014, qui a pesé lourdement sur les recettes fiscales et qui a provoqué un déficit de la balance courante et du budget, ce qui a entraîné la suspension de ces aides en 2016, qui se font à travers le fonds de compétitivité industrielle⁷, et ce qui a entraîné aussi le non-attribution du prix de la qualité entre 2016 et 2017.

⁶ Créé en vertu des dispositions du décret exécutif n° 02-05 du 6 janvier 2002, il consiste en une récompense pécuniaire symbolique de deux millions de Dinars Algériens, un trophée honorifique et un diplôme d'honneur.

⁷ Les recettes du fonds de compétitivité industrielle proviennent des dotations de l'Etat, le financement extérieur, les prélèvements ou contribution à partir des autres fonds (privatisation, R&D et exportation) et les dons et legs.

D'ailleurs, après la chute des prix du pétrole, le gouvernement Algérien a pris quelques mesures pour diminuer les dépenses et améliorer le rendement du tissu industriel en matière de qualité, parmi lesquelles nous citons le regroupement des comptes suivants : le FPCI⁸ (créé en 2000), celui d'appui aux investissements⁹ (Créé 2002) et le fonds national de mise à niveau des PME (créé en 2006) dont les décrets exécutifs ont été abrogés par le décret exécutif 16-163 du 2 juin 2016. Ces fonds ont été rassemblés dans un seul et même fonds intitulé « *Fonds national de mise à niveau des PME, d'appui à l'investissement et de la promotion de la compétitivité industrielle* »¹⁰, sa fonction est d'organiser le dispositif d'appui à travers la promulgation d'un seul texte qui régit désormais les appuis à l'entreprise¹¹. De plus en 2018, le comité chargé de mettre en oeuvre les actions financées, en matière, de la promotion de la compétitivité industrielle est passé à huit membres¹², alors qu'il était de six membres en 2016¹³.

L'aide à la certification interrompue en 2016, a été reconduite entre 2017 et 2019. Le tableau ci-dessous nous donne des détails sur le montant de l'aide accordé chaque année.

Tableau n° 5: Le nombre et le montant de certification et d'accréditation entre 2017-2019

Année	Certification	Montant de l'aide en Dinar	Accréditation	Montant de l'aide en Dinar	Total en Dinar
2017	73 (38,03)	175.200.000,00	12 (38,02)	32.000.000,00	207.200.000,00
2018	91 (47,39)	218.400.000,00	13 (41,93)	36.400.000,00	254.800.000,00
2019 ¹	28 (14,58)	65.600.000,00	06 (19, 35)	17.600.000,00	83.200.000,00
Total	192 (100)	459200000,00	31 (100)	86000000,00	545.200.000,00

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données collectées auprès du MIPMECI. les statistiques jusqu'au juillet 2019.

D'après le tableau l'année 2018 compte le plus grand nombre d'entreprise certifiées soit 47,39%, une augmentation de 9,37% (18 entreprises) par rapport à 2017, cependant le nombre d'organisme accrédité a augmenté légèrement.

⁸ Le fonds de promotion de la compétitivité industrielle a été créé par le décret exécutif n°2000-192 du juillet 2000 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-102.

⁹ Le fonds d'appui à l'investissement sous forme de compte d'affectation spécial a été mis en place par le décret exécutif n°02-295 du 15 septembre 2002 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-107 intitulé « fonds d'appui à l'investissement par les dispositifs de l'article 28 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement et celles de l'article 227 de la loi 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finance pour 2002.

¹⁰ Le décret exécutif n°16-163 du 2 juin 2016 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-124.

¹¹ Dans l'article 118 de la loi n°14-10 du 30/12/2014, journal officiel n°78.

¹² Décret exécutif n°18-169 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciales n°302-124, journal officiel n°39.

¹³ Décret exécutif n°16-163 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciales n°302-124, journal officiel n°34.

L'année 2017 correspond à la première opération, le nombre de dossiers acceptés est de 73 dossiers, soit 38,03% d'entreprises, parmi 76 dossiers. Le montant total d'aide accordé par le fonds est de 207200000,00DA dont 175.200.000,00DA, pour les entreprises et 32.000.000,00DA pour les organismes, qui sont de 12 organismes.

Dans le tableau n°6 nous nous attacherons à donner plus de détail sur les statistiques de l'année 2018. Au cours de cette année, le ministère de l'industrie a lancé, la 2^{ème} la 3^{ème} et la 4^{ème} opération concernant l'aide à l'accréditation et la certification.

Tableau n°6: Le nombre d'entreprise et d'organisme certifiés par type de certification en 2018.

	Type de certification	2 ^{ème} opération	3 ^{ème} opération	4 ^{ème} opération	Total
entreprises	ISO9001	42	14	12	68 (73,12%)
	ISO14001	07	03	00	10 (10,75%)
	OHSAS 18001	01	00	00	1 (1,075%)
	ISO22000	02	01	00	3 (3,22%)
	ISO45001	03	01	01	5 (5,37%)
	IATF16949	01	00	00	1 (1,075%)
	ISO (9001, 14001, 18001)	00	00	01	1 (1,075%)
	ISO (14001, 9001, 45001)	00	00	04	4 (4,30%)
Total	Total=93	56 (60,21%)	19 (20,43%)	18(19, 35%)	93 (100%)
organismes	17025	05	03	01	9 (69,23%)
	17020	04	00	00	4 (30,77%)
Total	Total=13	9(69,23%)	3(23,07%)	01(7,7%)	13 (100%)

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données collectées auprès du MIPMECI.

D'après le tableau la 2^{ème} opération enregistre le pourcentage le plus élevé d'entreprises certifiées soit 60,21% et d'organismes accrédités soit 69,23% par rapport à la 3^{ème} et 4^{ème} opération. Le tableau montre qu'ISO9001 occupe la première place dans le classement des référentiels de gestion les plus demandés par les entreprises en 2018 avec 68 dossiers, soit un taux de (73,12%) suivi de ISO14001 avec 10 dossiers, soit un taux de (10,75%). En troisième position on trouve la norme 45001 avec (5,37%), cette norme remplace OHSAS18001, elle a été introduite en 2018 ce qui peut expliquer ce pourcentage faible, suivi du management intégré ISO (9001, 14001, 45001) avec un taux de (4,30%) qui est classé à 4^{ème} position, en 5^{ème} position vient la norme ISO22000 avec 3 dossiers et un taux de (3,22%), cette faible demande s'explique par la mise en place du système HACCP¹⁴, qui est l'un des piliers de la

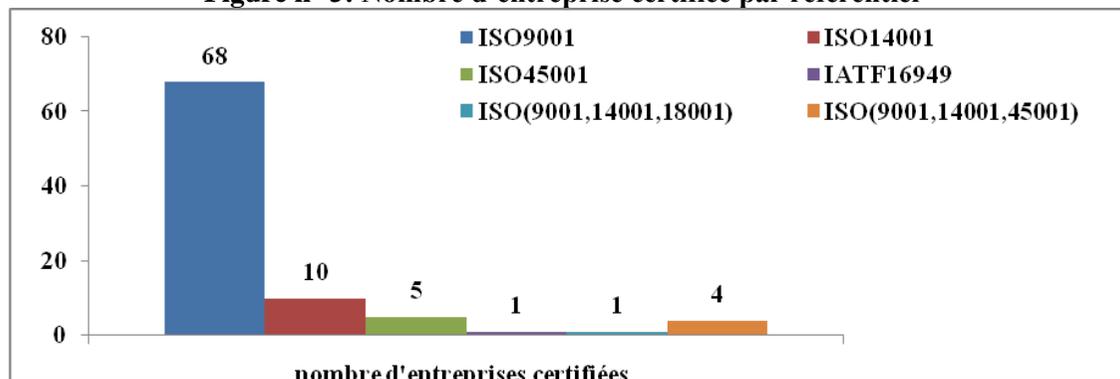
¹⁴ Le Règlement 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires : ce règlement établit les règles d'hygiène applicables à Toutes les denrées alimentaires et l'obligation de mettre en place l'HACCP (HazardAnalysisCritical Control Point) ou le système d'analyse des dangers et points critiques pour les maîtrises.

norme ISO 22000, et qui est devenu depuis 2017 une obligation réglementaire et aussi à la difficulté d'appliquer et de respecter les recommandations du codex Alimentarius¹⁵.

En dernière position nous trouvons les normes OHSAS18001, la norme IATF16949 concernant la démarche qualité dans l'industrie automobile, et enfin le système de management intégré ISO (9001, OHSAS18001, 14001) avec une certification pour chaque norme et un taux de (1,075%). La norme IATF16949 met l'accent sur le développement d'un processus axé sur un système de gestion de qualité qui fournit une amélioration de la qualité de l'efficacité et de rentabilité, nous pouvons compter une trentaine d'usines dans ce secteur ce qui explique la faible demande de cette norme, tandis que la faible demande à la norme OHSAS18001 et ISO (9001, OHSAS18001, 14001) revient la disparition de la norme OHSAS18001, qui a été remplacé par ISO 45001 en 2018.

La figure n°3 nous montre les référentiels gestion les plus demandés par les entreprises en 2018. Nous remarquons que 73,12%, soit 68 entreprises, demandent la certification ISO 9001, qui est presque sept fois supérieur à celui des entreprises certifiées ISO14001 soit 10 entreprises. En comparant ces chiffres avec le nombre total d'entreprises certifiées ISO 9001 et ISO14001 de l'année 2018, nous avons également constaté que la part des entreprises ayant bénéficié de l'aide à la certification ISO9001 représente presque le double soit 31,35% du nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'aide à la certification ISO14001 soit 7,52%. Sachant que les entreprises certifiées ISO 9001 peuvent facilement être certifiées ISO 14001 car les deux normes ont des caractéristiques identiques ajoutant à cela que la certification ISO 14001 représente pour l'entreprise un avantage concurrentiel.

Figure n° 3: Nombre d'entreprise certifiée par référentiel



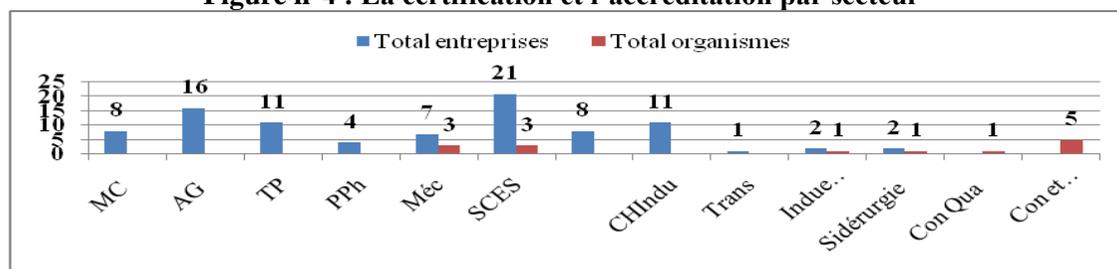
Source : Réalisé par l'auteur à partir des données du tableau n°9.

Par ailleurs, selon Boiral (2006,67) le management environnemental est censé augmenter l'efficacité de l'ensemble du système, il présente de nombreux avantages pour une entreprise, quelle que soit sa taille. Il lui permet, notamment, d'optimiser ses coûts, maîtriser ses risques, mais aussi d'innover et d'améliorer ses produits en satisfaisant ou en anticipant les attentes du

¹⁵ un code alimentaire a été créé par le FAO et l'organisation mondiale de la santé en 1963 à fin de mettre au point des normes alimentaires internationales harmonisées destinées à protéger la santé des consommateurs et à promouvoir des pratiques loyales en matière de commerce de denrées alimentaires.

marché. Ainsi, le management environnemental constitue une opportunité de différenciation et un facteur de compétitivité future non négligeable pour les entreprises.

Figure n°4 : La certification et l'accréditation par secteur



Source : Réalisé par l'auteur à partir des données collectées auprès du MIPMECI.

D'après la figure n°4, nous remarquons que les entreprises des secteurs suivants : services, agroalimentaire, travaux publics et chimie industrielle, ont bénéficié plus que les autres secteurs de l'aide à la certification. Le secteur des services (21 entreprises) et le secteur des travaux publics (11 entreprises), demandent beaucoup plus la certification ISO9001, car elle est demandée dans les appels d'offre et les projets liés aux bâtiments et aux travaux publics. De plus, le secteur agroalimentaire (16 entreprises) demande la certification ISO9001 et le HCCP ou ISO22000, ce qui peut expliquer le nombre élevé d'entreprises certifiées ISO 9001.

Tableau n°10: La certification et l'accréditation par secteur d'activité en 2018

Secteur d'activité	Certification/secteurs				Accréditation/ secteur			
	2ème op	3ème op	4ème op	Total entreprise	2ème op	3ème op	4ème op	Total organisme
Maintenance et construction	08	00	00	08				
Produit agroalimentaire	08	03	05	16				
Travaux publics	06	01	04	11				
Produits pharmaceutique	04	00	00	04				
Mécanique	04	02	01	07	02	01	00	03
Services	08	06	07	21	02	00	01	03
Electronique et électroméca	06	02	00	08				
Chimie industrielle	06	05	00	11				
Transport	01	00	00	01				
manufacturière et textile	00	01	01	02	01	00	00	01
Sidérurgie	00	02	00		00	01	00	01
Contrôle qualité					00	01	00	01
Contrôle et analyse					05	00	00	05
Total	53	22	18	93	10	03	01	14

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données collectées auprès du MIPMECI.

Le plus grand nombre d'aide à l'accréditation est accordé au secteur contrôle et analyse (5 organismes), suivi du secteur des services et de l'industrie mécanique (3organismes pour chacun), en dernier nous trouvons le secteur manufacturier, sidérurgie et contrôle de qualité

(un organisme chacun) sachant que, seulement 4 laboratoires d'analyse parmi 2000 qui ont la qualité de contrôle. La mission de l'organisme d'accréditation est de contrôler la conformité, des produits à l'exportation et les produits importés, aux standards internationaux pour assurer la sécurité des citoyens et propager la culture de qualité. Cependant, certains produits Algériens destinés à l'exportation tels que : Deglet noir de Tolga, les olives du Sig et les figes sèches de Beni Maouche n'ont pas réussi à pénétrer le marché international à cause de leur non-conformité aux normes internationales et au manque de laboratoire d'accréditation pour contrôler leur conformité à l'exportation, et ce, malgré leur labellisation.

Les statistiques de 2019 sont arrêtées au mois de juillet avec la 5^{ème} opération le nombre d'entreprises certifiées est de 28 entreprises le montant de l'aide accordé à ces entreprises est de 17.600.000,00DA, cependant le montant de l'aide accordé aux 6 organismes d'accréditation est de 65.600.000,00DA.

Conclusion

Le commerce international est régi par des normes, et les exportations passent par la pratique et le respect de ces normes. La conformité des produits aux normes et leur certification, permettent de : répondre aux appels d'offre nationaux et internationaux , mettre les clients en confiance, promouvoir les exportations et de gagner des parts de marché à l'étranger. Actuellement, la certification n'est pas seulement utile mais obligatoire, elle est devenue incontournable pour exporter, et elle représente un atout face à la concurrence.

Dans notre pays, malgré le programme d'aide à la certification et à l'accréditation, la plupart des entreprises ignorent l'existence et les avantages de la normalisation et de la certification, d'ailleurs ce qui a tardé notre adhésion à l'OMC. Par ailleurs, le programme d'aide à la certification n'a pas joué le rôle escompté, vu que le nombre d'entreprises qui ont bénéficié de ce programme est modeste comparativement au nombre de PME, cela revient à plusieurs raisons nous pouvons citer le manque de communication et de la sensibilisation de la part de l'Etat, les accords d'association qui ont fait naître de petites entreprises importatrices, l'aspect volontaire de la certification et de l'accréditation, la lourdeur des démarches procédurales de mise en place de la norme qui sont très coûteuses et qui nécessitent le renouvellement chaque trois ans et le retard accusé dans le processus de libéralisation de l'économie.

Aujourd'hui, nous avons pris connaissance du retard en matière de normalisation, de certification et d'accréditation, à cause de la crise sanitaire mondiale, qui a entraîné la fermeture des pays sur eux-même. Avec cette crise, les pays sont devenus plus exigeants sur la qualité et l'origine des produits ce qui risque de compliquer davantage, les chances d'adhésion de notre pays à l'OMC.

Ainsi, les entreprises algériennes, doivent impérativement se doter de la certification ISO, pour pouvoir exporter leurs produits, répondre aux appels d'offre et d'appliquer au sein de l'entreprise, des pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale, qui facilite l'accès à de nouveaux marchés. Elles doivent, aussi, faire des efforts pour qu'elles soient plus présentes sur le marché international et cela en investissant dans la mise en place d'un système de management environnemental en particulier, les entreprises certifiées l'ISO 9001, dans l'innovation en développant des produits verts et dans les énergies renouvelables pour renforcer l'image de l'entreprise, réduire la pollution et gagner des parts de marché.

L'Etat Algérien doit aussi faire beaucoup d'efforts pour aider les entreprises à être compétitives en promouvant les exportations mais également en assurant la sécurité des citoyens que ce soit sur le plan normalisation et accréditation ou sur le plan certification pour cela les pouvoirs publics doivent :

- Communiquer, sensibiliser et faire un travail de proximité, en mettant en œuvre les moyens financiers et administratifs d'accompagnement, et en organisant des rencontres d'information et de formation animées par des experts, sur l'importance de la normalisation, de la certification et de la mise en place d'un système de management.
- Créer un réseau national d'organismes d'évaluation de la conformité qui soit pluridisciplinaire et accrédité et mettre en place un système d'alerte (veille).
- Asseoir une stratégie nationale par une décision politique, qui permet d'intégrer le maximum d'entreprises, qui activent à se mettre en conformité avec les standards internationaux, en mettant en place des moyens financiers et techniques.
- Accorder des aides financières et des prêts à faible taux d'intérêt aux entreprises qui veulent être certifiées et augmenter le montant de la taxe écologique pour celles qui n'ont pas de certification.
- Mettre en place une réglementation exigeant l'accréditation et la normalisation, pour contrôler les exportations et les importations ainsi que d'importer ce qui est conforme et testé dans un organisme reconnu.

Les références bibliographiques

- ACHABOU M A, DERKHILI S, HAMDOUN.M et ZOUAOUI M (2016), le management environnementale et l'avantage concurrentiel des entreprises Tunisiennes : Quel rôle pour la capacité d'innovation ?, volume 20, numéro 3. <http://id.erudit.org/iderudit/1051308ar>.
- BAHMED L, HARIZ. S (2011), évaluation de la perception humaine et sociale du système de Management Environnemental au niveau des Entreprises Algériennes, social and human sciences Review, N°24, june, P1-17.
- BEDRANI S, BOULFOUL N, BRABEZ F (2008), enjeux et apport de la certification ISO9001 :2000 dans l'entreprise agroalimentaire algérienne, cahier du CREAD, n°85-86, P135-154.
- BEN YEDDER M, FARHOUD M, (2009) « Le développement durable est-il bienvenu dans les organisations? Cas de l'implantation d'un Système de Management Environnemental en Tunisie», *Développement durable et territoires*, Economie ? géographie, politiques, droit, sociologie, Varia (2004-2010), mis en ligne le 29 juillet 2014, P95-111. DOI : 10.4000/developpementdurable.80.
- BELGHACHE S (2017), les effets de la certification selon la norme ISO9001 sur les pratiques de gestion des ressources humaines dans les entreprises algériennes, DIRASSAT, volume 8, N°1, P307-328 .
- BOIRAL O (2006), la certification ISO14001 : une perspective néo-institutionnelle, management environnementale, Montréal, spring, Vol 10, numéro 3, p67-79.
- GHERIB J, M'HISSEN I (2010), engagement environnemental et taille de l'entreprise : une lecture à travers la théorie néo-institutionnelle. Communication présentée à la 19ème conférence de l'AIMS, 04 Juin, Luxembourg.
- KHELLADI MAM (2013), les éco-stratégies en Algérie, entre institution et ressources : Essai d'analyse, vie et science de l'entreprise, volume 2, N°194, P48-71.

- MEBARKI N (2013), Le développement durable en Algérie : un état des lieux, revue des sciences économiques et de gestion, volume 13, numéro 13, P61-92.
<http://dspace.univ-setif.dz:8888/jspui/bitstream/123456789/860/1/03.pdf>
- ROLLANT S, TRAN S (2007), la certification qualité est-elle un facteur de compétitivité pour les entreprises ? Le cas de la norme ISO9001, 5^{ème} édition du colloque métamorphose des organisations 23 et 24 Novembre 2006 à Nancy « nouvelle régulation, normalisation et dynamique des organisations, P1-20.
- TURKI A (2012), Les motivations écologiques des PME tunisiennes : proposition d'un processus évolutif selon la taille. Revue internationale P.M.E., Volume25 N°1, P39–58. <https://doi.org/10.7202/1014873ar>.
- REME, la situation des entreprises maghrébines concernant la gestion environnementale. <https://docplayer.fr/15833818-La-situation-des-entreprises-maghrebines-concernant-la-gestion-environnementale-une-enquete-dans-le-cadre-du-reme.html>.
- Rapport National Volontaire en Algérie 2019, responsabilité culture de paix, mixité et pluralité au service de l'agenda 2030, progression de la mise en œuvre des ODD, P123. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/24438presentation_ministre_definitive_15_juillet.pdf
- Conseil National Economique, Social et Environnemental : Rapport de l'atelier national sur les écosystèmes sectoriels et régionaux dédiés à l'entrepreneuriat, 14 mars 2021, Wilaya de Blida.
<https://www.cnese.dz/static/Cnes/data/Rapport%20de%20restitutions%20des%20travaux%20C3%A9cosyst%20C3%A8mes%20entrepreneuriaux.pdf>
- www.industrie.gov.dz.
- www.ianor.dz.
- <https://www.commerce.gov.dz/codex-alimentarius>.
- www.iso.org.

Annexes

Annexes n°1

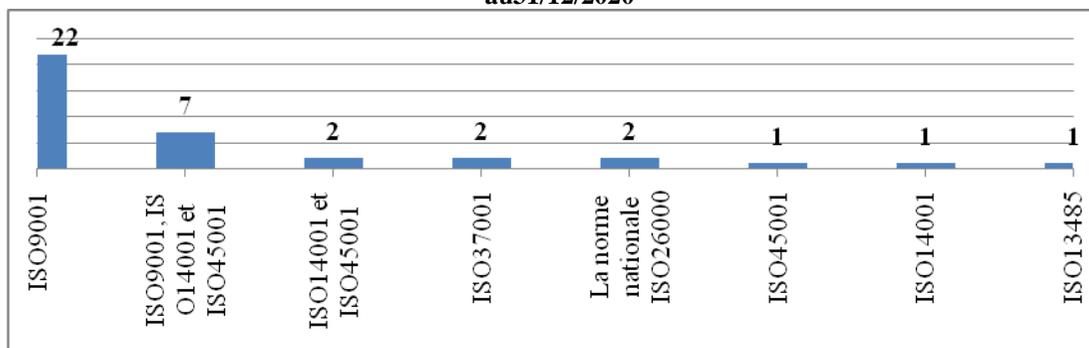
Tableau n°11 : Les normes nationales au 31/12/2020

Divisions	Normes réalisées		Normes annulées		Cumule au 31/12/2020
Services et normes fondamentales.	44	42	00	20	1072
Chimie et pétrochimie	38	79	00	00	1999
Agro-alimentaire et industrie manufacturières.	23	52	00	00	1595
Electronique et télécommunication	32	72	00	06	1547
Mines Métallurgie et mécanique	49	82	00	00	2193
Matériaux de construction	18	45	01	00	1107
Santé sécurité et environnement	18	66	00	00	1021
Total	222	438	01	26	10534

Source : Institut IANOR.

Annexe n°2

Figure 1: Le nombre d'entreprises accompagnées par l'IANOR classé par référentiels au 31/12/2020



Source : réalisé par nos soins à partir des données de l'IANOR

Annexe n°3

Tableau n°2 : Les dix pays les plus certifiés au monde

Pays	ISO14001	ISO9001	ISO22000	ISO45001	ISO5001	Nombre total
Chine	134926	280356	8356	12144	2934	456749
Italie	17386	95812	1390	3518	1168	124285
Allemagne	8465	47868	1175	883	5786	67428
Japon	18026	33330	5245	540	16	59537
Inde	8486	34397	2309	2812	773	51624
Espagne	12871	30801	938	1184	625	47798
Angleterre	11420	25292	2818	2954	1184	44975
France	6402	21696	351	524	812	31018
USA	3671	20956	757	599	50	29721
Brésil	2969	17952	133	216	73	21647

Source : réalisé à partir de www.iso.org.